

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 décembre 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 29 novembre 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-après (textes anglais, espagnol et français joints), publiée le 29 novembre 2004 :

**Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne
sur le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée**

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dirk Jan **van den Berg**



**Annexe à la lettre datée du 29 novembre 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée**

L'Union européenne se félicite vivement de l'annonce par l'Éthiopie d'une proposition en cinq points visant à résoudre le conflit frontalier qui l'oppose à l'Érythrée. L'acceptation de principe de la décision de la Commission du tracé des frontières constitue une indication importante de l'engagement de l'Éthiopie en faveur de la décision définitive et contraignante de cette commission. L'Union européenne espère que l'Érythrée adoptera une attitude constructive face à la proposition de l'Éthiopie et que les deux pays appliqueront intégralement la décision de la Commission du tracé des frontières, en parfaite coopération avec celle-ci. Cette décision constitue le seul fondement sur lequel une paix durable puisse être instaurée.

L'Union européenne, en tant que témoin de l'Accord de paix d'Alger, exprime une nouvelle fois son attachement au processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée et souligne que la normalisation de leurs relations constituera un élément déterminant pour la paix et la sécurité dans la région. L'Union européenne est prête à apporter son soutien à ce processus.

La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie^a, pays candidats, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

^a La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.